

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Education et du social

REGION ILE DE FRANCE

Rassemblement des personnels à la DIR Ile de France : Les Suites de l'action du 18 septembre 2009

Le Mardi 29 septembre prochain (de 14 h à 17 heures), le texte ci-dessous sera présenté au vote au conseil de Paris. Les collègues qui souhaitent assister à la session doivent nous contacter à l'adresse suivante : snpesidf@orange.fr

Conseil de Paris
Séance des 29 et 30 septembre 2009
Vœu de l'exécutif relatif à la protection judiciaire de la jeunesse
Déposé par Georges SARRE et Myriam EL KHOMRI

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est un partenaire important des politiques partenariales de prévention et d'aide sociale à l'enfance dont fait partie la collectivité parisienne, ville et département.

Les professionnels de la PJJ (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmières), mènent au quotidien des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle, au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil, ainsi que de leur famille. L'activité de la PJJ de Paris s'articule autour de quatre services territoriaux de milieu ouvert, dont un service éducatif auprès du tribunal, d'un établissement de placement éducatif et d'un service territorial éducatif d'insertion. La mission de la protection judiciaire de la jeunesse est également assurée par les services relevant du secteur associatif habilité pour les mesures d'investigation, les mesures de réparation et l'hébergement des jeunes.

Aujourd'hui environ 3500 jeunes et familles bénéficient d'une prise en charge par la PJJ à Paris (secteur public et habilité confondus). Or, les moyens alloués à la PJJ de Paris, notoirement insuffisants, subissent de nouvelles coupes budgétaires. A la rentrée de septembre 2009, la DDPJJ de Paris a appris la division par deux de ses effectifs administratifs ! Le nombre de foyers publics d'action éducative est passé, dans la capitale, de 5 à 1. Au plan national, les crédits alloués à la PJJ pour le secteur associatif afin de prendre en charge des jeunes majeurs sont passés de 114 M€ en 2005 à 58 M€ en 2007, et devraient être ramenés à moins de 16 M€ en 2009.

On évalue à plus de 150 le nombre de jeunes à Paris dont il est formellement établi qu'ils devraient faire l'objet d'un suivi PJJ, mais dont le suivi est mis en attente, faute d'effectifs suffisants dans cette administration. Dans le même temps, le manque de personnels éducatifs et la philosophie des multiples réformes mises en oeuvre aux forceps par le Ministère de la Justice imposent aux professionnels de terrain de privilégier sans cesse davantage la dimension de contrôle à la dimension éducative et préventive de leur mission.

Les collectivités territoriales ne peuvent pallier pleinement cette défausse de l'Etat en matière de mesures éducatives. Par elle-même, et parce qu'elle s'opère de surcroît sans préparation, sans concertation, et sans financement, cette défausse se fait au détriment de la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs parents. C'est dans ce contexte très difficile que la Directrice Départementale de la PJJ de Paris, personnalité solide et dévouée à l'intérêt général, s'est défenestrée sur son lieu de travail, juste avant la réunion de service, le 15 septembre dernier.

C'est pourquoi, sur proposition de Georges SARRE et Myriam EL KHOMRI, au nom de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris :

- manifeste sa solidarité envers la Directrice Départementale de la PJJ de Paris, et l'ensemble des personnels, dans l'épreuve qu'ils traversent et les protestations qu'ils formulent
- et émet le vœu que le Maire de Paris obtienne de toute urgence de la Ministre de la Justice une table ronde sur les moyens et le fonctionnement de la PJJ à Paris.